

VOLET PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DES GENÊTS

SUR LES COMMUNES DE CHEF-BOUTONNE, LUSSERAY ET MELLE (79)

SEPTEMBRE 2021

Étude d'impact du projet éolien

des Genêts

Deux-Sèvres - 79

Volet paysager



VOLKSWIND France S.A.S.
Centre Régional de Limoges

Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES

Tel : +33 (0)5 55 48 38 97
Fax : +33 (0)5 55 08 24 41



agence couasnon

9 rue Kerautret Botmel
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58



TABLE DES MATIÈRES

A . PRÉFACE 6

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS.....	6
2 . BIBLIOGRAPHIE.....	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT.....	7
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	8
4.1. Qualification des vues - stade état initial.....	8
4.2. Qualification des vues - stade variantes et impacts.....	9
4.3. Enjeu.....	10
4.4. Sensibilité paysagère.....	10
4.5. Impact paysager.....	10

B . LOCALISATION DU PROJET 11

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE 12

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE.....	12
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE.....	12
2.1. Méthodologie.....	12
2.2. Présentation des aires.....	16
2.1.1. Aire d'étude immédiate.....	16
2.1.2. Aire d'étude rapprochée.....	16
2.1.3. Aire d'étude éloignée.....	16

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL 20

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL 20

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE..... 24

1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	26
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie.....	26
1.2. Les unités paysagères.....	32
1.3. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	40
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	41
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN.....	42
2.1. Le Schéma Régional Éolien.....	42
2.2. Recommandations d'ordre paysager.....	42
2.3. Effets cumulés.....	44
2.4. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien.....	46
2.5. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien.....	47
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	48
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	48
3.2. Les sites protégés.....	50
3.3. Les Sites Patrimoniaux remarquables.....	54

3.4. Les monuments historiques.....	56
-------------------------------------	----

3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine.....	64
--	----

3.6. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel.....	65
---	----

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 66

1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	68
1.1. Le relief et l'hydrographie.....	68
1.2. Les principaux axes de communication.....	70
1.2.1. Axes viaires.....	70
1.2.2. Chemins de randonnée.....	70
1.3. L'habitat.....	76
1.3.1. Méthodologie d'analyse.....	76
1.3.2. Habitat de vallée.....	78
1.3.3. Habitat de plateau.....	82
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	89

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN..... 90

2.1. Les espaces de respiration.....	90
--------------------------------------	----

2.2. Carte de synthèse.....	91
-----------------------------	----

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL..... 92

3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	92
--	----

3.2. Les sites protégés.....	94
------------------------------	----

3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables.....	96
---	----

3.4. Les monuments historiques.....	102
-------------------------------------	-----

3.5. Le tourisme et chemins de randonnée (GR).....	108
--	-----

3.6. Synthèse de la sensibilité du patrimoine.....	110
--	-----

3.7. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel.....	111
---	-----

D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE..... 112

1 . CONTEXTE PAYSAGER..... 114

1.1. Le relief et l'hydrographie.....	114
---------------------------------------	-----

1.2. Les principaux axes de communication.....	118
--	-----

1.2.1. Axes viaires.....	118
--------------------------	-----

1.3. L'habitat.....	122
---------------------	-----

1.3.1. Les bourgs et principaux hameaux.....	122
--	-----

1.3.2. Perception depuis les hameaux et les habitations isolées.....	130
--	-----

1.3.3. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat.....	133
---	-----

1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	135
---	-----

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN..... 136

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL..... 138

3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	138
--	-----

3.2. Les sites protégés.....	138
------------------------------	-----

3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	138	F . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	327
2.1. Les monuments historiques	138	1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE IMMÉDIATE	327
3.4. Zone de Présomption de prescription archéologique.....	143	2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE .	430
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel.....	143	3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE.....	431
E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES	144	G . PRÉFACE DE L'ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE	434
PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES	150	1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE	434
A . PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES	150	2 . CHOIX DES BOURGS	434
B . OCCUPATION HORIZONTALE MAXIMALE	152	H . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE	436
C . PRÉSENTATION DES VARIANTES	154	1 . BOURG DE LUSSEY	436
D . COMPARAISON DES VARIANTES	156	2 . BOURG DE PAIZAY-LE-TORT	440
1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON	156	3 . BOURG DE SOMPT.....	444
2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES.....	161	4 . BOURG DE SAINT-GÉNARD.....	448
E . OCCUPATION HORIZONTALE DU PROJET.....	162	5 . BOURG DE TILLOU.....	452
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS.....	166	I . CONCLUSION.....	456
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN.....	166	J . POSTE DE LIVRAISON.....	457
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	168	K . MESURES ERC.....	458
1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES	168	1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET	458
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES	178	2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES	459
D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	183	3 . SYNTHÈSE DES MESURES.....	464
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE.....	183	L . CONCLUSION	469
2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE...	214	PARTIE 4. ANNEXES.....	470
3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE.....	215	A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....	470
E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	219	B . TABLE DES FIGURES	472
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE RAPPROCHÉE.....	219	C . GLOSSAIRE.....	474
2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE.....	322	D . MÉTHODE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES	478
3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	323	E . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	482

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien des Genêts sur les communes de Chef-Boutonne, Lusseray et Melle.

Ce projet est porté par la société.

Cette étude est menée par l'Agence COUASNON, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en octobre 2020, par le ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

- > **Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens**, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005, actualisé en 2010 et 2016 puis révisé en 2020 (cité précédemment);
- > **Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Poitou-Charentes**, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes) et le Conseil Régional de Poitou-Charentes, septembre 2012 (annulé le 4 avril 2017) ;
- > **L'Atlas Régional des Paysages, «inventaire de Poitou-Charentes»**, réalisé par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels et l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, février 2006.

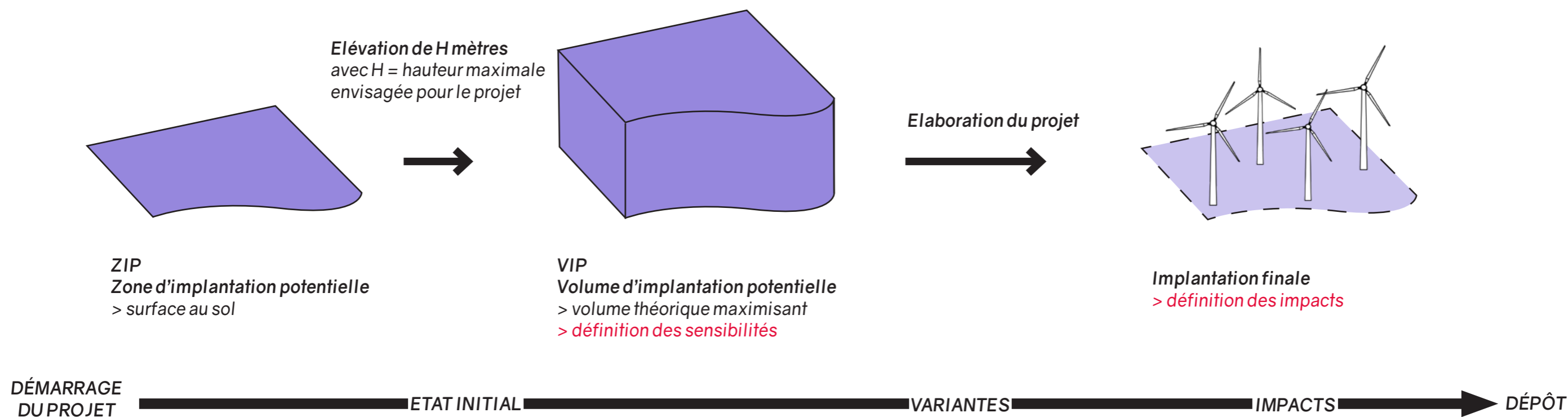
3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre d'éoliennes, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.



4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES - STADE ÉTAT INITIAL

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentiel (VIP) tel que décrit précédemment.

PERCEPTION VERTICALE

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

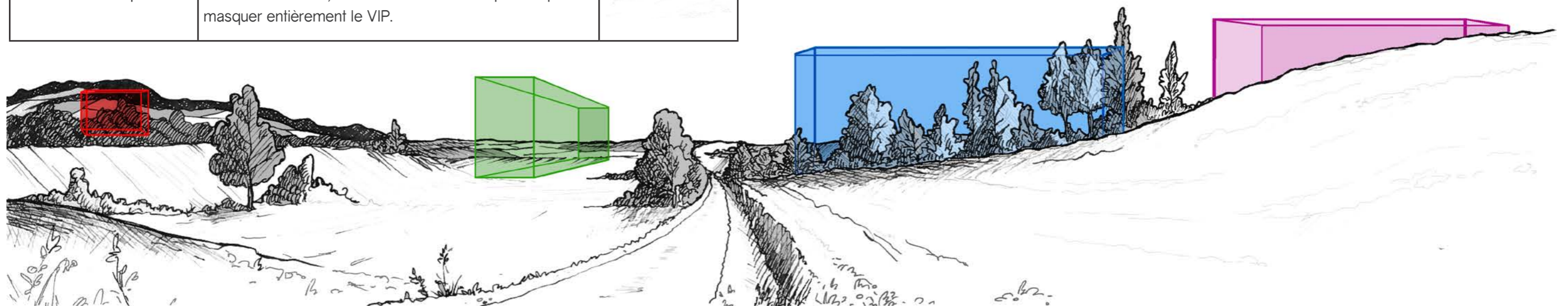
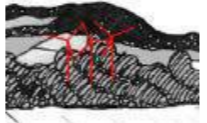





Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP

4.2. QUALIFICATION DES VUES - STADE VARIANTES ET IMPACTS

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

PERCEPTION VERTICALE

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considèrera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

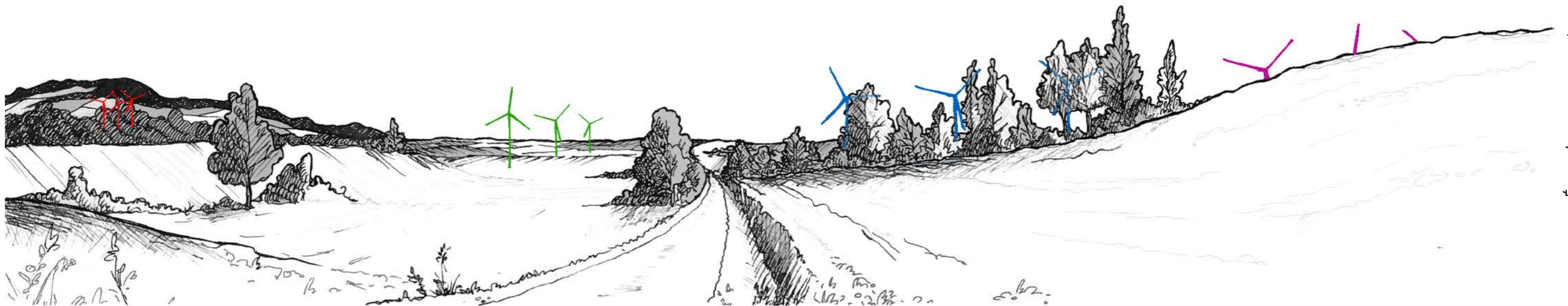


Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes

4.3. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est la « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, page 25).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.4. SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Un élément présentant un enjeu fort vis-à-vis de l'éolien ne présente pas forcément de sensibilité au regard du projet concerné.

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

La sensibilité peut être qualifiée de :

- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.5. IMPACT PAYSAGER

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien. De même qu'un enjeu fort n'implique pas nécessairement une sensibilité, une sensibilité n'induit pas directement un impact puisque le travail d'élaboration des variantes peut éviter ou réduire la visibilité du projet final.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

B . LOCALISATION DU PROJET



Figure 4 : Carte de localisation géographique 1/3

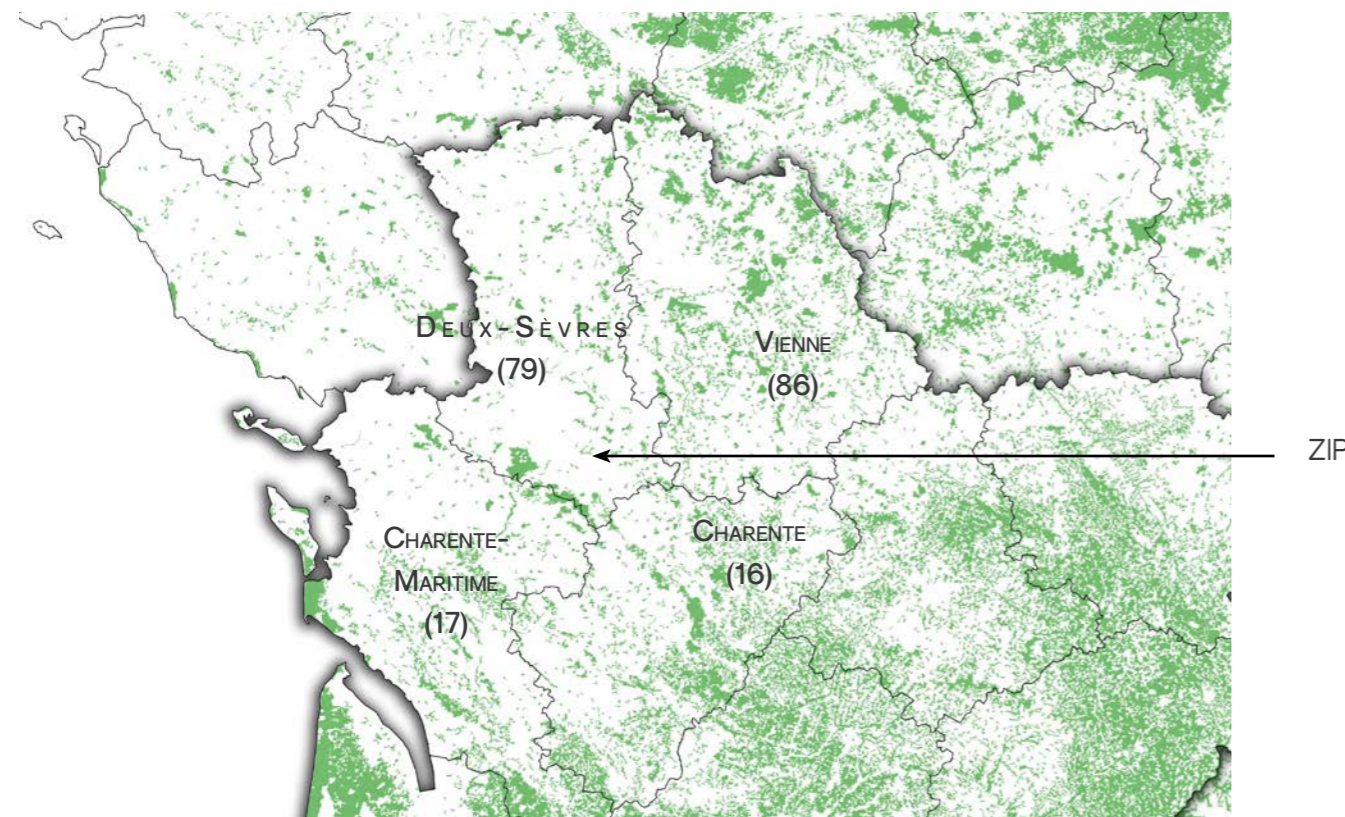


Figure 5 : Carte de localisation géographique 2/3

Le site d'étude du projet éolien se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine sur le département des Deux-Sèvres, à proximité de la Charente-Maritime et de la Charente.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située au sud-est de Niort. Elle se trouve à environ 58 km au sud-ouest de Poitiers, 22 km au sud-est de Niort et à 31 km au nord-ouest de Ruffec. Le site se déploie sur les territoires communaux de Paizay-le-Tort, Saint-Génard, Tillou, Sompt et Lusseray.

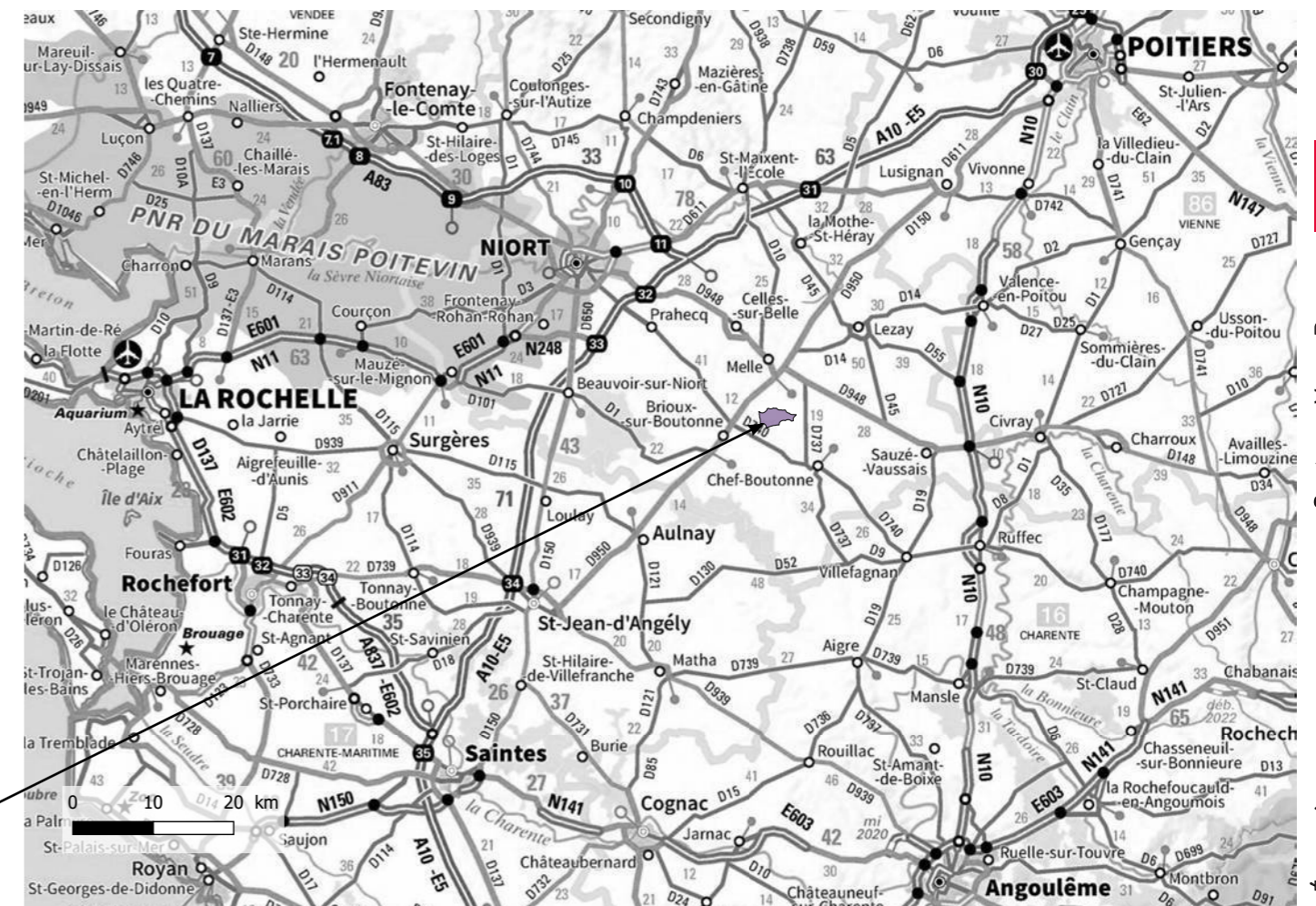


Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres. Conformément au guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son incidence sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Le guide de l'étude d'impact 2020 propose une application de la formule de calcul suivante :

$R = (60+E) \times h$ avec R le rayon de l'aire d'étude, E le nombre d'éoliennes et h la hauteur totale d'une éolienne.

Pour le présent projet, 8 éoliennes de 180 m sont pressenties soit un rayon d'aire d'étude éloignée de 12,2 km. Ce périmètre paraissant relativement restreint au vu de l'amplitude visuelle d'éléments de 180 m de hauteur, il a été décidé de l'adapter via la détermination des bassins visuels.

Ainsi, à l'aide d'un logiciel cartographique adapté¹, le calcul de la visibilité théorique² basée sur la variation de l'angle vertical à été réalisée à partir du volume d'implantation potentiel³ pour une hauteur de 180 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief⁴ et des principaux boisements⁵.

À noter que la méthode de calcul ne prends pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet. *À noter qu'il ne s'agit pas de la zone de visibilité de l'implantation finale qui sera elle réalisée dans la partie III Impacts paysagers après le travail d'élaboration des variantes.*

Cette carte, présentée ci-contre, met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude est la traduction cartographique de ces bassins visuels. Le principe de corrélation entre la visibilité théorique et la définition des aires d'étude est explicité pages 14-15.

Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers territoire, tels que les monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

1 Logiciel WindPro 3.3, module ZVI

2 La visibilité théorique est également connue sous le terme de «zone d'influence visuelle» et communément désignée par les acronymes ZVI ou ZIV

3 Également appelé VIP, voir page 7

4 Base de données : BD Alti 75m

5 Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)